

LA LETTRE

Les nouveaux auteurs
membres de la SGDL que nous
sommes heureux d'accueillir :

Linda BASTIDE
Michel CHANSIAUX
Monique CHOLLET
Pascale CHOUFFOT
Marie-Josée CHRISTIEN
Thierry CRAYE
Emanuel DADOUN
Béatrice ÉGÉMAR
Sylvain FORGE
Kriss F. GARDAZ
Karin HANN
Geneviève HUTTIN
Fred JOUHAUD
Emmanuelle MAISONNEUVE
Margot D. MARGUERITE
André MARKOWICZ
Anne MOEGLIN-DELCROIX
Françoise MORVAN
Cécile PINAUD
Edmond RAILLARD
Bernard SICHÈRE
François SZABOWSKI
Philippe TURPIN
Sandrine VERMOT-DESROCHES

Les deux têtes de Janus

Janus ferme les portes de décembre et ouvre celles de janvier. Pour les auteurs, son regard sur 2013 a été bienveillant. On en retiendra principalement les accords entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Conseil permanent des écrivains (CPE) signés le 21 mars. Déjà ? Oui, neuf mois, déjà, et la concrétisation de ces accords en un texte de loi s'éloigne toujours un peu plus à l'horizon. Auteurs et éditeurs, qui ont tous deux besoin de la codification de ces accords pour entrer d'un même pas dans l'ère numérique, ont écrit à la Ministre et aux Parlementaires. La première tête de Janus, celle de 2013, est restée sourde à leur appel. Espérons que la seconde, celle de 2014, l'entendra rapidement.

L'année qui s'achève a marqué également le premier jalon d'une coopération européenne entre les auteurs. Cette lettre a inauguré, depuis deux numéros, des échanges de courriers avec nos homologues anglais et allemands. Les contacts noués à Berlin le 9 septembre avec l'Union des écrivains allemands (le Verband deutscher Schriftsteller, VS) ont abouti à une déclaration commune à Paris, le 26 octobre dernier. Au forum de la SGDL se sont retrouvées les associations d'auteurs français, italiens, allemands, suisses, belges et québécois, et leurs discussions se sont poursuivies au congrès du *Fairtag* à Bâle, où les Français, Autrichiens, Allemands et Suisses ont publié une déclaration s'engageant à une action commune sur les grands dossiers concernant le droit d'auteur. La première tête de Janus a défini les intentions : puisse la seconde, au Salon du Livre de Paris où tous sont invités par la Société des Gens de Lettres, permettre leur concrétisation.

D'autres perspectives nous laissent en revanche plus perplexes. L'année 2013 a connu une vaste réflexion engagée par le Ministère des Affaires sociales et celui de la Culture et de la Communication sur la situation sociale des artistes-auteurs. Une réflexion elle aussi à deux visages. La face souriante nous promet de nouveaux droits ; la face grimaçante nous rappelle qu'il faudra nous assurer qu'ils nous soient réellement acquis et, en tout état de cause, les financer. La Société des Gens de Lettres, auditionnée lors du rapport de l'inspection générale des deux ministères, a attiré l'attention de leurs auteurs et des pouvoirs publics sur l'importance de ces prélèvements à une époque où les

droits d'auteurs sont en diminution, et sur la nécessité absolue de les faire correspondre à l'ouverture de droits réels pour l'ensemble des auteurs. Le rapport, remis en juin, n'a été rendu public qu'en novembre. Nous y avons aussitôt réagi, mais les informations des organismes concernés restent timides, et nous ne savons pas dans quelle mesure les préconisations des inspecteurs seront ou non suivies dans le projet de loi sur la création annoncé pour mars 2014. Si les informations mettent à chaque fois cinq mois à être publiées, il est plus que temps de savoir ce que l'on nous prépare et il n'est pas question pour la SGDL d'accepter ces bouleversements sans obtenir les garanties nécessaires à une mise en œuvre équitable pour tous.

Rappelons que le dossier social comporte quatre volets importants. Le remplacement de la Maison des Artistes et de l'AGESSA par la création d'un nouvel organisme est en soi un sujet complexe, car nous ne savons comment s'organiser la gouvernance, ni quelles conséquences cela aura sur les commissions de professionnalisation ni sur les revenus des activités accessoires, qui dépendent de la distinction entre assujettis et affiliés. Sur l'élargissement de la couverture sociale aux maladies professionnelles et aux accidents de travail, chers à financer, le rapport le préconise sur base du volontariat, ce que nous appuyons. Sur le précompte de la retraite au premier euro pour l'ensemble des auteurs, nous avons depuis longtemps demandé à ce que cette mesure, qui pèsera désormais financièrement sur la totalité des écrivains, corresponde pour tous à l'ouverture de droits réels, ce qui n'est pas garanti. Pour la retraite complémentaire, le RAAP a d'ores et déjà de son côté pris des décisions qui auront des répercussions importantes pour nombre d'auteurs.

Ces mesures vont considérablement modifier la vie des auteurs et peuvent aboutir à tripler les cotisations sociales pour une large catégorie d'écrivains. De telles décisions ne se prennent pas sans une concertation et une information préalables. Nous attendons des pouvoirs publics et des organismes concernés (l'AGESSA, le RAAP) une communication rapide sur ces points. La SGDL programmera quant à elle, en partenariat avec la Sofia, une journée d'information portant sur l'ensemble des points et se joindra à toutes les initiatives qui seront prises pour que les auteurs obtiennent sur ces sujets l'information et le conseil auxquels ils ont droit.

Jean Claude Bologne
Président

Dispositions contractuelles et droit d'auteur

Bref aperçu sur la situation des auteurs allemands

*Cet article prolonge la série d'échanges avec les sociétés d'auteurs de pays étrangers.
Le texte original en allemand est consultable sur le site de la SGDL.*

Des « Rencontres sur l'avenir du livre en Europe » se sont déroulées le 9 septembre 2013 à Berlin. C'est à cette occasion que j'ai eu le plaisir de rencontrer le Président de la SGDL. Nous sommes vite arrivés au constat que, sans les auteurs, le livre n'a pas d'avenir en Europe. Et le marché numérique du livre en Europe n'aura pas davantage d'avenir si l'existence du droit d'auteur n'est pas garantie à l'ère numérique.

La déclaration commune signée à l'issue de ces rencontres insiste sur le fait que « le droit d'auteur est au cœur du droit européen de la propriété intellectuelle. Seul le droit d'auteur permet la rémunération légitime de la création et le développement d'une offre diversifiée et accessible à tous. Le droit moral, attaché à la personne, doit rester la prérogative de l'auteur. Lui seul décide si son œuvre doit être publiée, et dans quelles conditions, ce principe ne doit pas être affaibli pour les livres numériques. »

Comment pouvons-nous y arriver ? L'Union des écrivains allemands (Verband deutscher Schriftsteller) sait que cela doit passer par un travail commun et solidaire, par des instances de représentation résolues auprès des éditeurs, et par une véritable implication dans le processus législatif face aux décisions politiques et législatives.

L'une des principales revendications de l'Union des écrivains allemands, à sa création en 1969, a donc été l'élaboration d'un contrat type. Celui-ci a été formalisé en 1978 avec la Fédération du commerce du livre (Börsenverein des Deutschen Buchhandels) qui regroupe notamment les associations allemandes d'éditeurs et de libraires. Le contrat type est un accord cadre qui a valeur d'engagement pour tous les éditeurs et qui prend en compte tous les aspects du contrat d'édition. Au fil des années, ce contrat type a connu de nombreuses modifications. À l'automne dernier, nous avons réussi à mener à leur terme des négociations qui incluent la numérisation et la publication électronique. Autrefois la durée de validité d'un contrat était liée à la disponibilité du livre imprimé. Quand celui-ci n'était plus disponible, l'auteur pouvait reprendre ses droits et, le cas échéant, chercher un nouvel éditeur. Une fois numérisée et consultable sur un serveur, l'œuvre est, en théorie, à tout jamais disponible. Dans ce contexte, permettre néanmoins à l'auteur de reprendre ses droits a été pour nous un objectif important et constitue l'un des points essentiels de la version amendée du contrat type.

Le contrat type détermine la manière dont l'auteur doit être rémunéré, mais pas le taux de cette rémunération. Cela a représenté un problème considérable pendant plusieurs décennies. Il existait, en effet, un écart sensible entre le principe d'une juste rémunération en droits d'auteur et la réalité des contrats pour lesquels l'auteur, isolé, est désavantagé face à un éditeur plus puissant.

L'Union des écrivains allemands, qui représente aussi les traducteurs, a imposé, en collaboration avec d'autres auteurs (journalistes, réalisateurs, artistes) et avec le soutien marqué de la Fédération des organisations du secteur tertiaire (Vereinte Dienstleistungsgewerkschaft), un « droit » régissant les contrats d'auteurs qui a été à l'origine d'un nouveau cadre législatif. Cette loi est entrée en vigueur en 2002. Comme dans le cas du salaire minimum, les syndicats sont habilités à négocier au nom des ayants droit avec les associations de diffuseurs afin d'assurer une « juste rémunération » de toutes les formes d'exploitation de l'œuvre. Autrement dit, l'Union des écrivains allemands, en collaboration avec la Fédération du commerce du livre, négocie le montant des rémunérations avec les associations représentatives d'éditeurs. C'est ainsi qu'en 2005, nous avons pu définir une règle de rémunération pour les œuvres littéraires.

En revanche, pour diverses raisons, il n'a pas encore été possible de parvenir à un accord sur la rémunération des traducteurs dans le cadre de la législation sur les contrats d'auteur. L'existence, à ce jour, de deux règles de rémunération dans ce domaine tient aussi au fait que la loi ne comporte pas de mécanisme de contrainte suffisant pour obliger à la négociation. Sur ce point, il existe un besoin législatif au nom de l'intérêt des auteurs. Ce besoin, on le constate également en voyant les négociations qui se déroulent actuellement en Allemagne pour mettre en place la coalition qui gouvernera le pays.

Comme l'ont exposé Kate Pool et James McConnachie de la Société des auteurs anglaise (Society of Authors) dans un article du 19 septembre 2013 (Cf. Lettre 51 sept/oct. 13), il y a aussi un besoin de clarification et d'action pour l'Union des écrivains allemands au sujet de Google et d'Amazon. Bien que la société Google ait fait une proposition très intéressante à l'occasion des discussions sur le « Google Settlement », il y a trois ans environ, l'Union des écrivains allemands a renoncé à signer avec Google un contrat cadre pour ses membres. Quant aux activités d'Amazon en tant qu'éditeur, elles font l'objet d'appréciations diverses de la part de nos affiliés.

Les stratégies de Google et d'Amazon offrent une excellente illustration des défis auxquels les auteurs sont confrontés dans le monde numérique. On ajoutera que l'évolution technologique ne leur facilite pas la tâche quand il s'agit d'imposer leurs revendications économiques pour l'exploitation des œuvres numérisées. Lorsque la copie est de qualité identique à l'original, le cadre légal et les systèmes de rémunération actuels (reprographie, etc.) ne sont que partiellement satisfaisants.

La structure de rémunération « classique » repose sur une relation commerciale entre l'auteur et celui qui diffuse l'œuvre. Pour pouvoir diffuser une œuvre selon des modalités clairement définies, le diffuseur doit payer une certaine somme. Mais il est de plus en plus fréquent que les diffuseurs, dans le domaine de l'édition, de la radio ou du film, essaient d'imposer des contrats dits « Total-Buy-Out ». L'auteur cède alors au diffuseur tous les droits d'exploitation de l'œuvre sans limitation de temps ni d'espace en échange d'une rémunération forfaitaire. De ce fait, il devient plus difficile de lui garantir la possibilité, prévue par le droit d'auteur et économiquement intéressante, de faire exploiter son œuvre par d'autres diffuseurs grâce à une nouvelle cession.

L'Union des écrivains allemands souhaite pouvoir mener une discussion claire sur la création de nouveaux systèmes de rémunération et l'évolution des systèmes existants : les créateurs, qui ne peuvent que difficilement ou pas du tout imposer individuellement leurs droits sur Internet, doivent bénéficier d'une juste rémunération. Il ne faut pas que des indemnités forfaitaires liées à des licences collectives étendues viennent faire obstacle à l'offre professionnelle. Il nous semble donc que le modèle du « forfait culturel illimité » n'est pas un outil approprié. Les partisans de ce « forfait culturel » proposent que tous les citoyens ou les utilisateurs d'Internet versent une somme forfaitaire leur donnant un accès illimité aux œuvres. L'introduction d'un forfait illimité aurait, entre autres, pour effet de neutraliser complètement le noyau dur du droit d'auteur, à savoir le droit moral attaché à la personne qui permet à l'ayant droit de décider seul si son œuvre doit être publiée, à quel moment et dans quelles conditions.

Le développement numérique du marché du livre comporte de véritables risques pour les écrivains et les traducteurs, mais il ne faut pas que cela nous conduise à méconnaître les chances qui s'y attachent. Tous les auteurs ne sont pas hostiles à l'idée de l'auto-édition, de l'impression à la demande, de la création de leur propre maison d'édition, seuls ou à plusieurs, grâce aux possibilités offertes par le numérique. Je n'en reste pas moins convaincu que les relations contractuelles entre écrivains et éditeurs continueront, en dépit des difficultés, à constituer le modèle dominant, y compris dans le marché européen du livre numérique. Il est donc crucial pour nous d'œuvrer ensemble à améliorer les relations avec nos éditeurs et les dispositions de nos contrats.

L'accord signé en France par le Conseil permanent des écrivains, dont la Société des Gens de Lettres est membre, le contrat type de l'Union des écrivains allemands et les règles de rémunération alignées sur le droit régissant les contrats d'auteur sont propres à garantir l'existence des écrivains à l'ère numérique. Je suis aussi très heureux que nous ayons pu nous entretenir à ce propos avec le directeur de la SGDL à l'occasion de la Foire du livre de Francfort où nous avons pris la décision de poursuivre en commun ce travail. La participation de Gerlinde Schermer-Rauwolf, membre du conseil d'administration de l'Union des écrivains allemands, au forum de la SGDL organisé à Paris au mois d'octobre a constitué de ce point de vue un pas supplémentaire important.

Je sais que les rencontres que nous avons eues jusqu'à présent nous ont permis de créer les bases d'une collaboration fructueuse, dans l'intérêt de nos membres et plus largement de tous les écrivains et traducteurs européens.

Heinrich Bleicher-Nagelsmann
Secrétaire général de l'Union des écrivains allemands
<http://vs.verdi.de/>

Traduction Corinna Gepner pour la SGDL

TVA

À la suite de la mobilisation des associations d'auteurs, la commission Culture du Sénat avait proposé de rétablir le taux réduit de 5,5% sur la rémunération des auteurs.

Le 20 novembre 2013, la commission Culture du Sénat avait adopté un amendement au projet de loi de finances 2014 abaissant la TVA sur les droits d'auteurs à 5,5%. La commission avait en effet considéré que l'application du taux normal de 10% aux seuls droits d'auteur, alors que la plupart des biens et services culturels sont soumis au taux réduit de 5,5%, était injustifiée et aurait un impact négatif sur les revenus des créateurs, déjà nettement inférieurs à la moyenne nationale.

Le Sénat a finalement rejeté en totalité le projet de loi de finances, y compris l'amendement sur la TVA, et c'est donc l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot, le vote définitif du budget 2014 devant intervenir mi-décembre. La SGDL continue de demander au Parlement un retour au taux réduit de TVA pour les droits d'auteur et, en tout état de cause, une revalorisation du forfait de TVA déductible. Pour plus d'informations sur ce sujet : <http://www.sgdl.org/sgdl/infos/2296-la-sgdl-demande-un-retour-au-taux-reduit-de-tva-pour-les-droits-d-auteur>

PLACE DES AUTEURS AU SALON DU LIVRE DE PARIS 2014

Du vendredi 21 mars au lundi 24 mars
la SGDL, sur le stand
PLACE DES AUTEURS (L37) dont elle
a pris l'initiative en 2012 avec la SCAM,
L'ATLF, l'ATLAS et la Charte des auteurs
et illustrateurs jeunesse, animera des
débats, rencontres et lectures.
Le programme détaillé sera disponible
sur le site de la SGDL dès janvier
www.sgdl.org et sur le site du Salon du
Livre www.salondulivreparis.com

Les auteurs membres de la SGDL
recevront un mail pour s'accréditer
en ligne et imprimer le badge qui leur
permettra d'entrer gratuitement au
Salon.

Si vous ne nous avez pas encore
transmis vos coordonnées
électroniques, merci de le faire à
l'adresse suivante :
fichier@sgdl.org

Vers une réforme du statut social des auteurs ?

Le rapport des inspections générales des affaires sociales et des affaires culturelles sur « l'unification des organismes de sécurité sociale des artistes auteurs et la consolidation du régime », pour lequel la SGDL avait été auditionnée et qui a été rendu au Gouvernement en juin 2013, vient (enfin) d'être rendu public.

La création d'une caisse nationale de sécurité sociale unique pour les artistes auteurs ne constitue que l'une des recommandations de ce rapport. Les vingt-sept autres propositions présentées entraîneraient également, si elles étaient retenues par le Gouvernement et le Parlement, des modifications importantes pour les auteurs. Or, nous avons pour l'ensemble de ces recommandations de nombreuses inquiétudes, tant sur le fond que sur la forme.

Parmi les recommandations majeures de ce rapport, le principe d'une cotisation retraite au premier euro pour tous les auteurs (et non plus seulement les affiliés) entraînera automatiquement une baisse des revenus pour la plupart des auteurs. Si cela ouvre des droits à certains d'entre eux qui, souvent par faute d'information, ne les faisaient pas valoir, ou si cela permet à d'autres d'élargir l'assiette de leur retraite, cette initiative aura d'heureux effets. Mais nous pensons que l'amélioration de la situation de ces auteurs, que nous demandons depuis longtemps, aurait pu être atteinte plus simplement, et surtout sans léser la majorité. De plus, nous n'avons aucune garantie, à ce jour, que cette hausse des cotisations ouvrira de nouveaux droits pour tous (les revenus les plus faibles, les auteurs retraités), que ces nouvelles cotisations viendront bien s'agréger aux cotisations versées sur les autres revenus des auteurs (salariés, indépendants, fonctionnaires), que la question des « surcotisations » versées par les auteurs dépassant le plafond de la sécurité sociale sera anticipée ou que celles-ci seront remboursées dans des délais raisonnables. Si le paiement rétroactif de cotisations vieillesse est bien envisagé dans ce rapport, outre qu'il ne bénéficiera qu'à une minorité d'auteurs, aucune assurance n'est apportée quant à la possibilité d'une déduction fiscale des sommes importantes qui seraient ainsi engagées. Nous demandons une étude spécifique de ces cas et une proposition concrète pour éviter les inconvénients qu'ils soulèvent.

Les auteurs du rapport ne sont par ailleurs guère disert sur les conséquences de l'abandon programmé de la distinction entre auteurs affiliés et auteurs assujettis, qu'il s'agisse de la réglementation existante sur les revenus accessoires, du droit à la formation professionnelle, ou de l'accès à la sécurité sociale et à la retraite pour les revenus les plus faibles. Le rapport n'exclut pas la mise en œuvre d'une nouvelle cotisation supplémentaire, volontaire ou obligatoire, pour les maladies professionnelles et les accidents du travail, sans préciser comment celles-ci s'appliqueraient aux auteurs de l'écrit. Enfin, les questions de gouvernance de la future caisse unique, le mode d'élection de son conseil d'administration et sa représentativité ne sont pas définitivement arrêtés.

Si nous sommes heureux que de nouveaux droits puissent être acquis par les auteurs, ceux-ci doivent être bien réels et correspondre aux cotisations versées. La SGDL a fait part, suite à la publication de ce rapport, de ses interrogations et de ses craintes auprès du cabinet de la ministre de la Culture et s'est associée avec les autres associations d'auteurs du CPE à un courrier commun destiné aux ministres concernés pour obtenir les réponses et les garanties nécessaires.

« Quelle retraite pour les auteurs de l'écrit ? »

Une après-midi d'information et d'échanges organisée par la Sofia et la SGDL aura lieu mardi 14 janvier 2014 à la Maison de la Poésie.

Deux tables rondes à 15h00 et à 17h00 aborderont, avec des professionnels, toutes les questions qui concernent votre retraite.

Consultation juridique de la SGDL pour les ayants droit d'un auteur

Conformément à la législation, la consultation juridique de la SGDL n'est accessible qu'aux ayants droit qui en sont membres. Nous rappelons que l'adhésion est gratuite pour les ayants droit.

A compter du 1^{er} janvier 2014, la consultation sera facturée 60 € TTC (TVA 20 %) pour un premier rendez-vous.

Au-delà de ce premier rendez-vous, en cas d'intervention de la SGDL auprès d'un tiers et/ou du suivi de dossier par la SGDL, le tarif sera de 60 € TTC/heure (TVA 20 %). Des possibilités de forfait sont envisageables pour des dossiers importants.

La consultation juridique pour les auteurs membres de la SGDL est gratuite.

Contact : juridique@sgdl.org

Palmarès des Grands Prix d'Automne

Pierre Dhainaut

Grand Prix SGDL Magdeleine Cluzel

pour l'ensemble de l'œuvre et à l'occasion de la publication de *Rudiments de lumière* (Arfuyen)

« Il m'a toujours paru arbitraire de décider seul d'écrire un poème » : on sait depuis Valéry que la poésie ne peut exister que par cette nécessité intérieure qui donne chair à la Beauté. Aucun poète ne peut décider que la marquise sortira ou non à cinq heures. Ici, les mots décident seuls, ceux que la nuit laisse au réveil « comme au reflux la mer sur le rivage des algues ruisselantes ». Mais ces mots n'arrivent pas au hasard. Il faut une vie pour les rouler dans le flot de la mémoire, les polir, les laver de leur sens galvaudé : « seul un usage distraît ou avare des mots les a rendus impuissants à se libérer de leurs définitions comme de leurs fonctions trop strictes dans la phrase. » En cela, ce recueil qui couronne plus de quarante ans de publications est une nécessité. La poésie de Pierre Dhainaut est passée par le surréalisme (Bulletin d'enneigement), par une interrogation de l'écriture et du souffle qui la porte (Jour contre jour), il a trouvé dans l'évocation des paysages du Nord ou des Alpes, dans la communion presque sacrée avec le vent, avec la mer, un rythme apaisé et la sérénité d'une présence au monde (*Le don des souffles, Prières errantes...*). La poésie de Pierre Dhainaut part du souffle, de la gorge, du cri qui se fraie un passage dans les orgues du corps. « On ne maintient l'espoir que dans un cri », professe-t-il, interrogeant celui des enfants qui souffrent, celui de l'insomnie ou de la maladie. Mais il sait aussi « surprendre ce murmure que l'herbe adresse à la terre augurale » : lorsque le corps abdique, « les bras réduits aux bras », lorsqu'il ne peut plus porter un peu plus loin l'exaltation, l'espoir ou la révolte, il ne sert plus à rien de s'opposer à l'inéluctable : « le souffle va conclure ». Alors, il ne reste plus que des images, celle du feu allumé par des enfants avec quelques brindilles pour conjurer la nuit, il ne reste que le regard, « le regard jeune », et le mot, qui, comme un silex, va rallumer le monde. « Le nom "flamme", redis-le / jusqu'à en faire une poignée de sel / jeté sur les flammes qui fusent ». Et le miracle peut avoir lieu. La vie se ranime dans le rythme du vers, et à nouveau « les soirs sont des matins », ils ont vaincu les nuits, « les nuits trop longues désormais ». Dans une courte suite qui « salue la lumière » avant même d'écarter les rideaux, le poète chante un lumineux « Avril perpétuel de l'âme », formidable leçon de vie dans l'écoute du monde, de soi et des autres.

Jean Claude Bologne

Thomas B. Reverdy

Grand Prix Thyde Monnier de la SGDL

Les évaporés (Flammarion)

Dans le Japon d'après Fukushima incarné par San'ya, ce quartier de Tokyo où vivent la majorité des « évaporés », quatre personnages se perdent et se réinventent sous l'œil jamais fixe d'un narrateur lui aussi déplacé. Collant à ce processus d'effacement et de redistribution qui semble l'écho même de la catastrophe et de ses conséquences, voire l'essence de ce pays hanté par l'infinie précarité de ce que l'Homme, avec un entêtement poignant, élabore, Thomas B. Reverdy trouve le rythme et la couleur justes pour écrire à la fois ce qui s'est offert à lui lors de son séjour et ce qui lui échappe encore aujourd'hui. Kaze, le disparu volontaire, victime de l'horreur économique exilé dans son propre pays, Brautigan (le vrai), le poète-détective américain que sa qualité d'étranger rend

lucide et sensible à tout ce qui le trouble, Yukiko, la Japonaise partie trop longtemps, plus vraiment de là mais pas non plus de San Francisco où elle a vécu entre sa fugue et la disparition de son père, Akainu, l'enfant du désastre jeté sur les routes par l'idée terrifiante du deuil, portent chacun une part du regard et des émotions de l'auteur. Leurs trajectoires et leurs voix comme brodées par Reverdy sur la trame étrange de ce territoire riche et dévasté, peuplé de fantômes, composent un chant polyphonique parfois dissonant, parfois d'une harmonie bouleversante, toujours envoûtant.

Carole Zalberg

Karin Serres

Prix André Dubreuil du premier roman

Monde sans oiseaux (Stock - Collection La Forêt)

Monde sans oiseaux, c'est notre monde sans l'être tout à fait, un monde où les oiseaux ont disparu pour d'obscures raisons. Des raisons aussi obscures que celles qui ont présidé à cette guerre qui a fait tant de ravages et dont le souvenir est à la fois présent dans les discours et radicalement absent du quotidien.

C'est bien dans un monde de paradoxes que se déroule cette histoire qui pourrait être si triste, qui l'est d'ailleurs à plus d'un titre, et qui pourtant explose de vitalité et d'énergie. De la vitalité, en effet, l'héroïne, baptisée Petite Boîte d'Os, en a à revendre. Il le faut bien si l'on veut survivre dans le curieux village qu'elle habite, situé au bord d'un lac qui menace constamment de l'engloutir. Sans compter que le lac abrite les cercueils des morts immergés après leur décès et que des cochons transgéniques fluorescents, élevés pour leur viande, aiment à s'y baigner.

Par chance, Petite Boîte d'Os est douée pour la vie. Ce texte est avant tout le récit de sa passion solaire, incandescente, pour le vieux Joseph, revenu au pays après des années d'errance, et qui deviendra son époux. Avec lui, elle aimera, de tout son cœur, de tout son corps. Et peut-être est-ce là ce qui lui donnera la force de continuer, envers et contre tout, et de trouver une forme de salut dans le désir de s'envoler, comme ces oiseaux qu'elle n'a jamais vus mais qui hantent ses rêves les plus secrets.

Corinna Gepner

Franck Courtès

Prix SGDL du premier recueil de nouvelles

Autorisation de pratiquer la course à pied et autres échappées (Jean-Claude Lattès)

Premier livre et premier recueil, voilà qui comble les tenants de notre prix du premier recueil de nouvelles. On ne pouvait guère mieux tomber avec dix-huit textes dont certains m'enchantent et me glissent vers le rire, d'autres m'obligent à remettre en question certaines dérives de l'existence.

L'une de mes préférées ? Chevaline. Terrible amour pour sa jument d'une petite Rose-Marie un peu hors de la vie. Sa jument lui redonne une place dans l'existence ordinaire. Jusqu'au jour où deux malfrats tuent la bête et par là même, tuent Rose-Marie.

Une autre ? Le fil. Ma foi je ne vais pas vous dévoiler ce qu'un baiser sur la bouche rappelle au garçon qui désire tant Lina ! Bien sûr ce qui bâtit la caractéristique de cet ensemble de textes volontairement disparate, c'est ce que l'on sent derrière une plume allègre, le regard, oui le regard vers les autres, le regard qui ne se penche pas sur soi mais décèle en face du

quotidien de la vie, ce qui à la fois ressemble et s'écarte, assimile et repousse, bref ce qui d'une certaine manière éduque. Moi j'apprécie et fort. Que Courtès soit photographe ne me surprend pas : que pétrifie-t-on dans la photo sinon « les autres », justement.

Christiane Baroche

Xavier Boissel
Prix Thyde Monnier de la SGDL
Autopsie des ombres (Inculte)

Dans un premier livre-documentaire intitulé *Paris est un leurre*, publié aux éditions Inculte, Xavier Boissel nous baladait dans ce « faux Paris » que les militaires avaient prévu de créer en banlieue pour tromper les avions ennemis. La ville tentaculaire et son fleuve impassible, les hommes en guerre, la publicité qui s'insère dans les rêves des foules, tous ces éléments étaient présents dans ce premier livre. Ils sont encore là dans le second. Mais cette fois, le clavier bien acéré de l'écrivain ne nous emporte plus dans un documentaire sur une fausse ville. D'exégète d'une ville-fantôme, il devient « autopsiste » des ombres qui hantent les entrailles d'une vraie ville romanesque. Entre l'architecture extérieure des sociétés et l'enfermement mental des individus, des repères existent : l'alcool, les chats, les voitures, la danse, et beaucoup de cigarettes. Nous savons que Xavier Boissel était « professeur de français à Clichy ». Nous n'avons pas besoin de savoir autre chose pour attendre avec impatience la prochaine émanation de ce maître des errances d'hommes-soldats nostalgiques à travers des villes folles.

Edith de Cornulier

Hugo Boris
Prix Thyde Monnier de la SGDL
Trois grands fauves (Belfond)

Danton, Hugo, Churchill, des fauves ? Oui, qui ont dévoré la vie de multiples façons ; le pouvoir, le goût des femmes, la certitude de soi, arpentent le terrain du cœur, du corps et de la durée avec un appétit contre lequel les autres ne peuvent rien.

Dans une certaine mesure, la Révolution et la guerre s'inclinent et se soumettent à eux grâce aux mots. Cela n'a pas conservé longue vie à Danton, décapité à 35 ans mais Hugo a tenu sa plume, sa force, sa marche républicaine, 83 ans durant, et Churchill qui admirait Danton, sut ne pas sombrer dans ses erreurs et survécut deux décennies à la guerre de 1939-1945. Heureux en bout de compte qu'on n'ait pas descélé le Danton de la place de l'Odéon pour une fonte inutile... Churchill, lui, n'a pas eu besoin qu'on montre sa tête au peuple, ce que réclamait ce foudre de vie que fut Danton. Inutile de dire qu'Hugo Boris, avec fougue, soutenu par une langue maîtrisée, a fait de ces trois gaillards des êtres de papier inoubliables.

Christiane Baroche

David Bosc
Prix Thyde Monnier de la SGDL
La Claire fontaine (Verdier)

La Claire Fontaine est le récit de la dernière cavale. Condamné après la Commune à reconstruire la colonne Vendôme à ses frais, Gustave Courbet se réfugie en Suisse, en 1873. Plus intensément que jamais, il fait la noce, il boit, se baigne dans toutes les eaux, et il peint. Il meurt en 1877.

L'écriture de David Bosc charrie pêle-mêle, sur un rythme qui ne faiblit pas, les angoisses, les crudités, les tendresses, les fureurs de son personnage. Il se révèle être un styliste hors pair : il ne décrit pas Courbet, c'est son écriture qui nous le fait vivre, et nous entraîne dans une course à la liberté, peut-être celle de tout artiste ; dans la fréquentation de ce que Courbet appelait « le grand tout », et que l'auteur appelle l'enfer : « Il savait ce qui vient quand on laisse venir, quand on s'assoit en face d'un trou d'eau, d'un pan de muraille, sous les réserves du ciel, au plus intime d'un vallon. Il savait que pour ne pas se laisser emporter, les règles de l'art, les trucs du métier [...] permettaient de se faire un harnais, des amarres, un filet d'acrobate. Le réalisme ne fut pas autre chose ».

Mathias Lair

Louis-Philippe Dalembert
Prix Thyde Monnier de la SGDL
Ballade d'un amour inachevé (Mercure de France)

Ballade d'un amour inachevé que nous couronnons d'un Prix Thyde Monnier est un roman sensible et émouvant. Une histoire de déplacements de gens qui n'auraient pas dû se rencontrer, mais se rencontrent. Louis-Philippe Dalembert, sous la forme d'une chronique au quotidien, réussit à faire rimer les séismes de L'Aquila et d'Haïti. Il aborde ici de nombreux thèmes souvent graves avec un humour décalé que l'on rencontre dans les Abruzzes. Une œuvre à la fois lucide et attachante.

Sylvestre Clancier

Anne Delaflotte-Mehdevi
Prix Thyde Monnier
Sanderling (Gaïa)

Le récit débute comme un roman de voyage : au Groenland, un homme, Landry, vient de découvrir un tout petit oiseau sur la toundra gelée. L'oiseau sera bague, il s'agit d'un sanderling, un fameux migrateur. Plus tard nous retrouvons Landry dans son exploitation à l'ouest de Lyon. C'est un homme que sa femme a quitté. Mais il a passé le cap du pire. Il aide son cousin, qui veut se lancer dans l'agriculture bio. On devine des liens forts entre eux, avec la terre, avec le village. Un roman paysan, alors ? On pourrait le croire tant sont précis (et passionnants) tous les détails concernant le travail de ces fermiers. Mais voici qu'en Islande, plusieurs volcans entrent en éruption, libérant d'énormes quantités de cendres, le soleil disparaît, entraînant déplacements de populations dans toute l'Europe, violences, chamboulements de toutes sortes. Roman d'anticipation finalement ?

De tout cela, un peu.

Anne Delaflotte Mehdevi réussit un tour de force singulier et très original. Joindre le plus lointain (les pays du froid et du feu, les cataclysmes horribles) au plus familier (le village, le café du coin, les amis et voisins), renouvelant ainsi notre regard sur les grandes questions de notre époque. Elle nous fait avancer aux côtés de ses personnages à sa façon lucide et parfaitement informée, et c'est comme si elle nous disait : voyez comme ils se débrouillent, les solutions qu'ils bricolent, les solidarités qu'ils développent. Et ce faisant, elle nous attache terriblement à eux.

Un imaginaire aventureux qui se déploie au travers du quotidien rural dans un univers qui vacille. Et une question poignante : le petit sanderling aura-t-il survécu ?

Pierrette Fleutiaux

Frédéric Verger
Prix Thyde Monnier de la SGDL
Arden (Gallimard)

Au profond d'une forêt, en Marsovie, sorte de « Suisse des Carpates », le Grand Hôtel d'Arden est fréquenté par des aristocrates insouciantes et fantasques. Là officie le maître des lieux, Alexandre de Rocoule, dandy huguenot « rêveur, valseur et fornicateur », et d'une vitalité débordante. Il a pour ami Salomon, tailleur sans fortune, triste et sérieux, mais aussi passionné que lui, avec qui il écrira 52 opérettes, hélas jamais jouées. Qu'importe ! L'hôtel leur offre une scène rêvée, où le personnel et la clientèle peuvent incarner à leur insu les histoires imaginées par leur duo chimérique.

L'écriture luxuriante, tissée d'humour à chaque fil, de Frédéric Verger invente un art du portrait où les personnages apparaissent comme dans une succession de grands airs chantés, de rideaux de scène richement colorés, vrais pourtant et très attachants.

Arrive mai 1944. Les pogroms se rapprochent, des officiers SS apparaissent. Salomon se réfugie à l'hôtel, suivi bientôt de tout un orchestre juif. La fuite des musiciens sous terre, telles des âmes flottantes dans les ténèbres, leur retour à la lumière grâce à une flûte taillée dans l'os d'une charogne, révèlent encore une autre face du talent de l'auteur. C'est une parabole quasi-mythologique à l'intérieur de l'épopée tragi-comique que déroule le roman jusqu'à son final, le stratagème fou qu'inventera Alexandre pour sauver tout son monde au nez et à la barbe des nazis.

D'œuvre aussi pétillante, aussi bondissante et éblouissante malgré la noirceur de l'époque décrite, il me semble qu'il n'y a pas eu depuis... *To be or not to be*, ou même, depuis *Inglorious bastards*.

Pierrette Fleutiaux

Saleh Diab
Prix Thyde Monnier de poésie de la SGDL
J'ai visité ma vie (Arfuyen)

J'ai visité ma vie, avoue le poète, « nous invite à une visite de sa propre visite – dédoublement propice à toutes les démystifications et à tous les émerveillements. »

Dans le jardin de la jeunesse syrienne du poète viennent fleurir des mots étranges, ceux des poètes français qu'il admire pour leur force et leur simplicité, ceux de Baudelaire et de Guillevic par exemple. Ainsi, remarque Leuwers, le poète « s'avance vers une autre langue qui vise à éponger son malheur » [...]

En effet, le « jardin » de la France n'est pas, à l'évidence, des plus heureux car il débouche clairement « sur les plaines du déboire ». Le poète y vit dans un perpétuel décalage avec l'aimée et la suite du recueil reflète cette incommunicabilité. Mais ce chant impossible de l'amour revêt alors une forme de beauté à la fois exceptionnelle et poignante, celle de l'échec perversément souhaité.

Sylvestre Clancier

Edmond Raillard
Grand Prix SGDL de traduction
pour l'ensemble de l'œuvre et
à l'occasion de la traduction du catalan de
Confiteor de Jaume Cabré (Actes Sud)

À cheval sur deux langues, cet « illustre dérivé du latin » qu'est l'espagnol comme disait Borges et ce dérivé du provençal qu'est le catalan, l'œuvre traduite d'Edmond Raillard trouve avant tout son unité dans sa localisation : ces régions levantines d'Espagne que sont la Catalogne et les îles Baléares. C'est grâce à Edmond Raillard que nous nous délectons d'auteurs d'expression catalane comme Quim Monzó et Sergi Pàmies ou d'un auteur d'expression castillane tel que José Carlos Llop.

Après trois romans historiques, dont le magnifique *Les Voix du Pamano*, équivalent fictionnel de l'essai d'Andrés Trapiello, *Les Armes et les Lettres*, sur les va-et-vient des intellectuels espagnols pendant la guerre civile entre les deux camps, Jaume Cabré a construit une immense fresque, *Confiteor*, qui raconte la vie d'un Barcelonais, Adrià Ardèvol, depuis ses premiers souvenirs jusqu'à son dernier souffle. Adrià, narrateur du livre, s'adresse à son grand amour Sara et son récit tient compte des incohérences qui ponctuent ses derniers jours de vie. Strates temporelles et spatiales s'entrechoquent ou s'ajustent. Cabré fouille dans le passé de l'Europe, de l'Inquisition à la Shoah, pour en extraire les racines du Mal et les analyser. La phrase, sinueuse, va de la plus extrême trivialité à la plus haute préciosité. Deux sujets de l'énonciation s'y télescopent. C'est ce défi qu'a relevé Edmond Raillard avec une méthode infaillible : pressurer la phrase jusqu'à ce qu'elle explose et tourbillonne. À un savoir-faire universitaire se joint une grande sensibilité d'artiste. C'est cette conception élevée de la traduction et cette magnifique réussite littéraire qu'est la version française du roman de Cabré que le jury du Grand Prix de traduction de la SGDL a honoré à l'unanimité.

André Gabastou

Deux nouveaux auteurs ont été cooptés au Comité de la SGDL.

Gérald Aubert

Auteur de théâtre depuis une vingtaine d'années (*Sentiments Provisoires*, *Raisons de famille*, *Le voyage*, *Chambre 108*) publié chez Actes-Sud papiers et l'Avant-scène, Gérald Aubert a aussi fait partie de 1988 à 1992 du comité de lecture de la revue « Nouvelles Nouvelles ». Parallèlement à ses activités d'écriture, il a exercé pendant quarante ans (1971-2010) le métier de conservateur de bibliothèque municipale.

Marie Sellier

Après avoir été journaliste, Marie Sellier a écrit une centaine de livres pour la jeunesse (*Cœur de pierre*, Nathan Poche, 2013 ; *Le Secret de grand-mère*, Seuil Jeunesse, 2012 ; *Le fils de Picasso*, Nathan poche, 2012 ; *Mon Petit Matisse*, RMN éditions, 2011). Elle est par ailleurs auteur de documentaires et de fictions dans le domaine de l'art pour le cinéma et la télévision. Présidente du Conseil Permanent des Écrivains, Marie Sellier est également administratrice de la Sofia.

La SGDL a élargi ses partenariats avec les théâtres en région pour qu'ils offrent des tarifs préférentiels à ses auteurs.

THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG

Lieu unique dans le paysage théâtral français, le Théâtre National de Strasbourg est le seul théâtre national implanté en région, c'est-à-dire un théâtre public en tutelle directe et exclusive du Ministère de la Culture (statut à différencier de celui de Centre dramatique national). Il est ainsi l'un des cinq théâtres nationaux français avec la Comédie Française, l'Odéon Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Chaillot. Il abrite une troupe de comédiens permanents, une École supérieure d'Art dramatique, des salles de spectacle, de répétition et des ateliers de construction de décors et de costumes. Le TNS présente une quinzaine de spectacles par saison, dont une création au moins avec les comédiens de la troupe, 3 à 4 coproductions et une dizaine de spectacles accueillis. En fin de saison, le Festival Premières renforce cette offre théâtrale avec l'accueil d'une dizaine de spectacles de jeunes metteurs en scène européens.

Prochains spectacles :

Love and Money de Denis Kelly

Mise en scène Blandine Savetier.
Coproduction et création au TNS
Du 15 au 26 janvier 2014

Pulvérisé de Alexandra Badea

Mise en scène Jacques Nichet et Aurélia Guillet.
Coproduction et création au TNS
Du 4 au 21 février 2014

Tarif préférentiel à l'attention des adhérents de la SGDL : 18 € au lieu de 27 € dans la limite des places disponibles en précisant le code SGDL lors de la réservation par téléphone ou par courriel.

Réservation obligatoire au [03.88.24.88.24](tel:03.88.24.88.24) ou accueil@tns.fr
1 avenue de la Marseillaise - 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03.88.24.88.24



THÉÂTRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE

Dirigé par un metteur en scène (Dominique Pitoiset jusqu'au 31 décembre 2013 et Catherine Marnas à partir du 1^{er} janvier 2014), le TnBA – Théâtre national de Bordeaux en Aquitaine est un Centre Dramatique National qui a pour mission la création, la production et la diffusion d'œuvres théâtrales d'envergure nationale et internationale, ainsi que le développement d'actions favorisant l'accès du théâtre à tous les publics. Sont ainsi présentés dans les trois salles du TnBA près de 180 représentations de spectacles de théâtre, de danse et de cirque sans oublier le jeune public. Fort de 60 000 entrées, le TnBA est un des lieux culturels majeurs de Bordeaux et de la Région Aquitaine.

Prochains spectacles :

Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand

Mise en scène Dominique Pitoiset
Du 13 au 17 janvier 2014

Mission de David Van Reybrouck

mise en scène Raven Ruëll
Du 21 au 25 janvier 2014

Œuvre/Orgueil - d'après Edouard Levé

conception et mise en œuvre Renaud Cojo
Du 21 janvier au 1^{er} février 2014

Tarif préférentiel à l'attention des adhérents de la SGDL : 18 € au lieu de 25 €, dans la limite des places disponibles en précisant le code SGDL lors de la réservation par téléphone ou par courriel.

Renseignements et location : billetterie@tnba.org
Place Renaudel - Square Jean Vauthier - 33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 33 36 80



LE THÉÂTRE DE LA MANUFACTURE, CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NANCY

Le Théâtre de la Manufacture, Centre Dramatique National de Nancy – Lorraine est dirigé depuis 2010 par le metteur en scène et comédien, Michel Didym. Également fondateur et directeur artistique de la MEEC – Maison européenne des écritures contemporaines, il défend un théâtre de texte exigeant, revisitant le répertoire classique tout en défrichant le champ de la création contemporaine.

Désirant ouvrir une fenêtre sur le monde et la musicalité des langues, Michel Didym a choisi de jalonner la saison théâtrale de deux temps forts : RING – Rencontres internationales des nouvelles générations, et *Neue Stücke!* – Semaine de la dramaturgie allemande.

Prochains spectacles :

Savoir-Vivre de Pierre Desproges

Mise en scène Michel Didym (création 2013)
Du 3 au 20 décembre 2013

Le Naufragé de Thomas Bernhard

Mise en scène Joël Jouanneau
Du 7 au 18 janvier 2014

Le Roi Lear de William Shakespeare

Mise en scène Christian Schiaretta
Du 26 au 29 mars 2014

Tarif préférentiel : 16 € au lieu de 21 €
Sur présentation de la carte SGDL au guichet du théâtre
Réservation par téléphone au [03 83 37 42 42](tel:03.83.37.42.42) ou sur Internet
un mois avant la première représentation :
www.theatre-manufacture.fr
10 rue Baron Louis – 54000 Nancy – site historique des
anciennes industries de tabac



THÉÂTRE DU NORD

Le Théâtre du Nord fait partie du réseau des Centres Dramatiques Nationaux. Théâtre de création et de service public, il s'attache à faire partager ce que la création théâtrale offre de plus pertinent au niveau national et ce dans un souci de grande proximité avec les publics les plus diversifiés. Déployant son activité sur deux sites (le Théâtre de l'Idéal à Tourcoing et les salles Grand'Place à Lille), il est également étroitement lié à l'EpsAd (Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique) qui forme en trois années des jeunes gens à l'Art de l'Acteur. Hors les murs, il essaime le territoire avec des formes légères et mobiles, les Avant Scènes, et participe activement au projet des Belles Sorties, initié par Lille-Métropole.

Prochains spectacles:

L'Assommoir - Emile Zola / David Czesienski

Du 8 au 18 janvier 2014, grande salle, Lille

Les Entretiens de Majorque (Création)

Thomas Bernhard-Krista Fleischmann / Eva Vallejo-Bruno Soulier
Du 24 au 30 janvier 2014, Idéal, Tourcoing

Le Conte d'hiver - William Shakespeare / Patrick Pineau

Du 5 au 15 février 2014, grande salle, Lille.

Tarif préférentiel à l'attention des adhérents de la SGDL : 16 € au lieu de 23€, dans la limite des places disponibles.

Ce tarif sera validé lors du retrait des billets sur présentation de la carte SGDL.

Réservation obligatoire au [03.20.14.24.24](tel:03.20.14.24.24)

L'accueil billetterie est ouvert du mardi au samedi de 13h à 18h30.
Navettes gratuites à disposition pour les spectacles présentés à Tourcoing (retour à l'issue de la représentation)

4 Place du Général de Gaulle - Grand'Place 59000 LILLE
Tél : 03.20.14.24.24

